



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

oeuvres d'art

Question écrite n° 30755

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les acquisitions d'oeuvres d'artistes internationaux par la France. En effet, des artistes étrangers de renommée internationale, ont souvent des commandes de pays européens, au niveau gouvernemental. Ces artistes font parfois remarquer une certaine frilosité des autorités françaises pour acheter des oeuvres d'artistes renommés, au niveau international. Ainsi les Britanniques ont commandé à Britto, peintre sculpteur américano brésilien, une oeuvre monumentale pour Hyde Park. Cet artiste empreint de modernité et d'originalité produit des oeuvres très colorées et très animées qui seraient sûrement très appréciées dans notre pays. Britto est de plus très attiré par l'Europe et la France, il mériterait donc d'être promu dans notre pays. Une commande importante d'une oeuvre significative de cet artiste serait un geste fort dans le milieu de l'art Outre-atlantique, qui est très sensible aux réactions françaises dans le monde de l'art moderne. Il lui demande donc si elle compte répondre à cette suggestion.

Texte de la réponse

À l'heure où vient d'être inauguré un ensemble exceptionnel de quinze oeuvres commandé, au sculpteur britannique Anthony Caro, l'un des très grands noms de l'art d'aujourd'hui, pour le chœur de l'église Saint-Jean-Baptiste de Bourbourg, près de Dunkerque, la ministre de la culture et de la Communication ne croit pas que l'on puisse parler d'une « frilosité » de l'État français envers les artistes étrangers de renommée internationale, qui ont de tous temps trouvé dans notre pays un accueil et une attention que ne leur avait pas toujours réservés d'emblée leur terre d'origine. L'ensemble unique de Caro prend en effet place dans une longue lignée de commandes publiques passées à de grands artistes étrangers et appartenant désormais pleinement à notre patrimoine. Concernant l'artiste américano-brésilien Britto, il va sans dire qu'il serait légitime que son oeuvre, comme celle de beaucoup d'autres artistes étrangers jouissant d'un renom pour le moins équivalent, trouve à s'inscrire sur le territoire français. Il convient néanmoins de rappeler que les procédures de la commande publique sont aujourd'hui très largement déconcentrées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30755

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7917

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1036